



## Travail dissimuler et probleme pour attestations

Par **azerty06**, le **23/09/2012** à **23:05**

Bonjour

Je sollicite votre aide parce que j'ai été embauché dans une société en mars 2011 avec un contrat de travail à l'appui en tant que chauffeur livreur.

Mon patron pour les trois premiers mois m'explique qu'il est entrain de changer de banque du coup je serais payé en liquide.

Mais une fois le premier mois terminé je demande une fiche de paie qui m'a alors été remise sauf que celle-ci comportait des erreurs donc je la lui ai rendue afin qu'il la refasse.

Sauf que voilà tous les mois une nouvelle excuse et je recevais mes salaires en liquide et jamais de fiches de paie.

Puis pour le mois de février 2012 celui-ci a recréé une société ou il me dit qu'il m'a licencié de l'autre et que là il me déclare au SMIC à mi-temps afin de me déclarer sur une autre société à mi-temps au SMIC aussi.

(A savoir qu'une fois déclaré au SMIC j'ai dû moi-même faire toutes les fiches de paie qui contiennent des erreurs compte tenu de ma formation de mécanique bien loin de celle de comptable)

Lors que j'ai reçu ma feuille d'imposition j'ai pu constater que je n'avais jamais été déclaré du coup je me suis mis à rechercher du travail ailleurs.

Donc maintenant je bosse dans une autre entreprise mais je me retrouve bloqué parce que je demande à d'anciens clients qui m'ont vu bosser pour cette personne de me réaliser des attestations mais aucun ne veut vu qu'ils travaillent tous pour des hôtels de prestige (5\*) et ne veulent pas voir leurs réputations salies.

Donc là je me retrouve comme preuve avec seulement un contrat de travail signé des deux parties ainsi qu'un ancien employeur qui n'a pas déclaré et qui a ouvert un dossier au prud'homme mais lui n'a même pas un contrat comme preuves.

Du coup je viens là voir si il y aurait un texte quelque part qui pourrait "forcer" mes anciens clients à me faire cette attestation leur garantissant qu'ils n'auraient aucun retours et que leur nom n'apparaîtrait nulle part.

Et aussi avoir d'autres conseils concernant mon récit.

Merci d'avance a ceux qui auront le courage de me lire et de prendre un peu de son temps pour ce pencher sur mon cas.

Par **P.M.**, le **23/09/2012** à **23:40**

Bonjour,

Des attestations anonymes n'auraient aucune valeur mais vous pourriez éventuellement faire valoir vos droits d'autres manières et je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...

Par **azerty06**, le **24/09/2012** à **00:34**

merci pour la reponse aussi rapide.

Mais si les personnes me font des attestations leurs nom apparaitra t'il a un moment donner? Si non puis je demander au conseil des prudhomme de me rediger un texte le prouvant afin de les motiver a en faire?

Que m'apporterai l'aide d'un syndic ou meme l'inspection du travail?

Par **P.M.**, le **24/09/2012** à **10:46**

Bonjour,

Bien sûr que le nom de la personne doit apparaître sinon c'est une attestation anonyme que tout le monde peut rédiger et elles doit revêtir les formes prévues à [l'art. 202 du code de procédure civile](#), mais le Conseil de Prud'Hommes ne peut pas contraindre une personne à témoigner contre son gré...

L'Inspection du travail pourrait éventuellement diligenter un contrôle chez l'employeur et une organisation syndicale, vous aider à constituer un dossier en recherchant d'autres indices et moyens de preuves...

Par **azerty06**, le **24/09/2012** à **11:38**

enfin je me suis mal exprimer je voulais savoir si mon ancien employeur ou meme les societer embauchant les personnes redigeant une attestation serais tenu au courant du nom des personnes l'ayant rediger ou seul le conseil des prudhomme aura acces a ces donner la comme preuve.

Par **P.M.**, le **24/09/2012** à **11:44**

J'ignore aussi si quelqu'un pourrait être au courant puisque les audiences sont publiques mais l'ancien employeur aurait obligatoirement connaissance de vos pièces que vous devriez lui communiquer...

Par **azerty06**, le **24/09/2012** à **13:42**

ok je vous remercie beaucoup pour votre aide et je reviens vers vous pour vous donner suite après avoir consulté les organismes que vous m'avez conseillé

Par **azerty06**, le **25/09/2012** à **21:37**

bonsoir j'espère que tous va pour le mieux pour vous (du moins pour toi pmtedforum)  
Alors je viens donner des nouvelles plus tôt que prévu, hier soir j'ai repenser a quelque chose puis ai chercher pas mal et la que vois-je: des dizaines de mail envoyer de mon adresse mail perso vers celle de la dite société ayant quasiment tous une pièce jointe contenant des bordereau fedex,ups ... signer en mon nom au compte de la dite société.

Donc maintenant une question me chiffonne pensez vous (ou tu) que la photocopie des mails plus pièces jointe puisse devenir une preuve a apporter en plus de mes attestations ?

Encore merci pour vôtres aide.

Par **P.M.**, le **25/09/2012** à **21:47**

Bonjour,

Cela peut être effectivement des éléments de preuves importants et précieux sur lesquels l'employeur devrait s'expliquer...